

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

.....
**MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION (MCENI)**
.....

**PROJET DE TRANSFORMATION NUMERIQUE POUR L'AFRIQUE/PROJET
REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP-GUINEE)**

**L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CABINET POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEME
NATIONAL DE PAIEMENT (SNP) EN REPUBLIQUE DE GUINEE.**

SERVICES DE CONSULTANT

Date début : 05 Octobre 2026

Date limité : 23 Octobre 2026

Contexte et justification de la mission

Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un financement de 60 millions de dollars \$ de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le coût du Projet de Transformation Numérique pour l'Afrique/ Projet Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (DTfA/WARDIP) placé sous la tutelle du Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (MCENI). Le Projet a l'intention d'utiliser une partie de ce montant pour effectuer les paiements au titre du **Recrutement d'un cabinet pour la conception et la mise en œuvre d'un SCHEME national de paiement (SNP) en République de Guinée.**

OBJECTIF DE LA MISSION :

L'objectif principal de la mission est d'appuyer la GuiM et la BCRG dans la conception, la mise en place et l'opérationnalisation d'un Scheme Monétique National, couvrant les aspects de gouvernance, de règles, de sécurité et d'organisation opérationnelle des paiements monétiques en République de Guinée.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Diagnostiquer l'écosystème actuel des paiements en Guinée ;
- Définir un cadre institutionnel et de gouvernance approprié pour le Scheme ;
- Élaborer les règles juridiques, contractuelles et opérationnelles applicables aux parties prenantes ;
- Aligner le Scheme sur les standards internationaux et les meilleures pratiques ;
- Définir un modèle économique et tarifaire durable ;
- Accompagner le déploiement progressif et l'adoption par les participants.

La mission est prévue pour une durée de neuf (9) mois, structurée comme suit :

- **Phase 1 :** Diagnostic et cadrage ;
- **Phase 2 :** Conception, élaboration et validation des documents ;
- **Phase 3 :** Planification, accompagnement à la mise en œuvre (pilote) et rapport final.

Le Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (MCENI), représenté par le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-GN) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir

les services. Les consultants intéressés doivent fournir **en langue française** les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

I- Expérience générale :

- ✓ Expérience avérée dans la mise en place de schémas monétiques nationaux.

II- Expériences spécifiques :

- ✓ Avoir une expertise confirmée d'au moins dix (10) ans en paiements électroniques et systèmes monétiques ;
- ✓ Avoir une expérience de collaboration avec des banques centrales ou institutions financières internationales ;
- ✓ Compétences solides en gouvernance, sécurité et cadre réglementaire des paiements ;
- ✓ Avoir réalisé au moins deux (2) missions comparables en Afrique ou dans des environnements similaires ;
- ✓ Avoir une maîtrise des technologies et tendances de paiement : Tokenisation, HSM, NFC, QR Code ;
- ✓ Justifier une expérience en personnalisation des cartes bancaires.

NB : Les références doivent être accompagnées de certificats de services rendus délivrés par les bénéficiaires des prestations et indiquant la description du projet, l'étendue et la valeur du marché. En l'absence de ces documents l'expérience déclarée ne sera pas considérée.

III. Capacité technique et administrative du consultant

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Documents administratifs justifiant de l'existence juridique du cabinet ;
- Personnel dirigeant du cabinet (au moins 3).

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après : (i) Expérience générale... (20 points) ; Expériences similaires..... (70 points) ; et (iii) organisation... (10 points).

Personnel :

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition Février 2025, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera recruté selon la méthode de **Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC)** en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation de marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, Édition Septembre 2025.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence (TDR) à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes :

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 mn Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courriel aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le **23 Octobre 2026 à 12 h 00 mn GMT**. Les enveloppes doivent porter expressément la mention « ***Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un cabinet pour la conception et la mise en œuvre d'un SCHEME national de paiement (SNP) en République de Guinée*** ».

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur par intérim du Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-GN).

L'adresse dont il est fait mention ci-dessus est: Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-GN), Quartier Kaporé, Commune de Ratoma-Conakry, Immeuble BAH Kadiatou, référence la Société EasyCom et à proximité du pont Kiridi, **E-mail :** coordonnateur@wardip.gn / spm@wardip.gn / assistant.spm@wardip.gn avec copie obligatoire à : assistante.direction@wardip.gn.

Fait à Conakry, le 1^{er} Octobre 2026



M. Fodé YOULA
Coordonnateur par intérim de WARDIP